### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 FÉVRIER 2023

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. Bienvenue pour cette séance du Conseil Communautaire.

Je vous propose que nous débutions cette séance par l'appel.

Yves ALEXANDRE: absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Géraud DELPUECH Ginette APCHIN : absente, représentée par Jean-Pierre PICARD Michel BAISSAC : absent, représenté par Bernadette GINEZ

Jean-François BARRIER : absent, suppléé par Marie-Brigitte CROZAT Yvette BASTID : absente, représentée par Dominique LAVIGNE

Elisa BASTIDE : présente

Jamal BELAIDI : absent, représenté par Sylvie LACHAIZE Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS Bernard BERTHELIER : absent, représenté par Pierre MATHONIER

Hubert BONHOMMET : présent

Vanessa BONNEFOY: absente, représentée par Christophe PESTRINAUX

Nadine BRUEL : présente Elise BRUGIERE : présente Christelle CHASTEL : absente Michel COSNIER : absent Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON: absent, représenté par Philippe COUDERC

Thierry CRUEGHE: absent Charly DELAMAIDE: présent Géraud DELPUECH: présent Aurélie DEMOULIN: présente Jean-Luc DONEYS: présent Louis ESTEVES: présent Philippe FABRE: présent

Dominique FABREGUES : présent Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY: absente, représentée par Charly DELAMAIDE

Daniel FLORY: absent, représenté par Nadine BRUEL

Stéphane FRÉCHOU: présent Christian FRICOT: présent Cécile GANE: présente Nathalie GARDES: présente Bernadette GINEZ: présente Frédéric GODBARGE: présent Mireille LABORIE: présente Sylvie LACHAIZE: présente Evelyne LADRAS: présente Isabelle LANTUÉJOUL : présente Dominique LAVIGNE : présente Jean-Luc LENTIER : présent David LOPEZ : présent Philippe MARIOU : présent

Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : présente

Angélique MARTINS : présente Pierre MATHONIER : présent Magali MAUREL : présente Philippe MAURS : présent Chloé MOLES : absente

Maryline MONTEILLET: présente

Maxime MURATET : absent, représenté par Valérie RUEDA

Jean-Paul NICOLAS: absent Christophe PESTRINAUX: présent Jean-Pierre PICARD: présent Christian POULHES: présent Gérard PRADAL: présent Sébastien PRAT: présent Jean-Louis PRAX: présent Jean-François RODIER: présent

Valérie RUEDA : présente Guy SENAUD : présent Philippe SENAUD : absent

Frédéric SERAGER: absent, représenté par Magali MAUREL

Nicole SOULENQ-COUSSAIN: présente

Jean-Luc TOURLAN: présent Jean-Louis VIDAL: absent Julien VIDALINC: présent Véronique VISY: présente.

#### DÉSIGNATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Nous pouvons désigner Élisa BASTIDE.

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Vous avez eu communication du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Non, pas d'observations.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

#### ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

S'agissant de l'ordre du jour des délibérations, nous avons mis un certain nombre de délibérations en groupe A :

- La délibération n° 1 : Subvention 2023 au COS
- La délibération n° 2 : Avenant n° 2 de prolongation de la durée du marché relatif à la mise à disposition, l'entretien et la maintenance du mobilier urbain publicitaire
- La délibération n° 3 : Avenant n° 1 au contrat d'affermage relatif à l'exploitation du Centre de Congrès d'Aurillac et du Prisme pour la période 2021-2023

- La délibération n° 4 : Avenant n° 4 au Contrat d'Obligations de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain par la STABUS
- Les délibérations n° 5, 6, 7, 8 et 9 qui portent sur les révisions du PLUi-H que nous avions engagées sur un certain nombre de parcelles, avec la mauvaise nouvelle que nous a imposée la MRAe d'avoir des études environnementales sur un certain nombre de ces opérations. Nous avons relancé la procédure. Là, nous vous proposons ces délibérations pour acter que nous pouvons déclencher l'enquête publique. L'objectif, c'est de passer ces délibérations au plus tard le 30 juin. Nous croisons les doigts pour que tout se passe bien.
- La délibération n° 10 : Adhésion de la CABA au CEREMA
- La délibération n° 11 : Chargé de mission « Coordonnateur SIG » Revalorisation salariale
- La délibération n° 12 : Chargé de mission « Pôle d'exploitation du réseau d'eau potable » Revalorisation salariale
- La délibération n° 13 : Chargé de mission « Administrateur réseau » Renouvellement
- La délibération n° 14 : Tableau des effectifs Février 2023.

Sur ces délibérations du groupe A, y a-t-il des questions, des observations ou des demandes de renseignements ? Non. Je mets ces délibérations au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

#### **COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Quelques informations liminaires pour débuter cette séance.

Je voudrais faire un retour sur la cérémonie des vœux qui a consisté essentiellement en la présentation des vœux au personnel, où de nombreux vice-présidents sont venus. Il y a eu deux séances sur la journée du 12 janvier : une le matin et une l'après-midi. Nous avons pu aller au-devant des agents de façon à présenter à la fois le bilan de l'année 2022 en termes de réalisations, mais aussi les projets 2023.

Serge DESTANNES a présenté son dernier discours des vœux en tant que DGS, prétendant à sa retraite au 1<sup>er</sup> juillet. Le recrutement de son successeur est en cours. Pour le moment, nous avons trouvé des modalités de fonctionnement où Serge vient une journée par semaine jusqu'au 30 juin de façon à assurer la continuité du service et répondre aux questions les plus urgentes ou par rapport aux incertitudes que nous pourrions avoir sur certains dossiers.

Il a été réalisé une expérience intéressante le 26 janvier. Dans le cadre des Jeudis de l'Industrie organisés par la CCI, où des Vice-Présidents étaient avec moi, nous avons accueilli des chefs d'entreprise qui ont visité les installations de Souleyrie. Cela a pu faire un galop d'essai pour la manifestation de visite qui sera organisée le 4 mars, mais qui sera, là, ouverte à tous les publics, à toutes les personnes qui le souhaitent. C'est un gros projet puisque c'était un projet de plus de 40 M€ qui est en cours de réalisation. C'est vraiment très impressionnant. Je vous invite à venir le 4 mars pour visiter ces installations puisque nous voyons où sont les 40 M€. C'est impressionnant, tout en étant intéressant. Les chefs d'entreprise ont été très intéressés, et surtout ils ont peut-être un peu mieux compris le fonctionnement d'une STEP et surtout l'utilisation de tous les résidus de façon à alimenter soit une chaudière qui crée de l'énergie pour le Centre Aquatique, soit le méthaniseur, enfin tous les outils qui vont être connexes avec l'installation de la STEP elle-même.

Sur la journée du 4 mars, vous êtes tous invités à visiter cette installation. Le temps officiel, en présence de la presse, doit se dérouler de 9 h à 11 h; les Élus, vous serez conviés sur ce moment-là. Et puis, le public pourra venir à partir de 11 h pour visiter les installations. Les équipes de Bertrand LOUIS sont en train de s'organiser pour que cela se déroule parfaitement et que tous les groupes soient accompagnés de façon à avoir les explications d'un technicien sur le process de fonctionnement de la station de Souleyrie.

Aujourd'hui, nous avons signé avec Angélique MARTINS, M. le Préfet et tous les partenaires de l'opération l'OPAH 2023-2027.

Cette OPAH, c'est un sujet constant puisque, depuis une vingtaine d'années, il y a toujours eu des OPAH à la CABA. Pour mémoire, c'est quand même impressionnant parce que les précédentes OPAH ont représenté 58 M€ de travaux qui ont été générés par les 28 M€ environ de subventions. Il y a un multiplicateur de 2. Un euro versé crée deux euros de travaux. C'est impressionnant. Ce sont plus de 2 300 logements qui ont été rénovés dans ce cadre-là dont 988 sur le précédent programme. Cette OPAH 2023-2027, elle est encore plus ambitieuse puisque ce seront à peu près 1 200 logements qui vont être rénovés, et ce sont approximativement 13 M€ de subventions qui vont être accordés pour le traitement de la précarité énergétique, l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les personnes âgées, la rénovation des appartements pour la location, la remise en service des locaux vacants. Tous ces effets multiplicateurs de l'argent consacré à ces travaux sont mis en place. Notre porte d'entrée, ce sera SOLiHA qui va guider les candidats à la rénovation, qu'ils soient propriétaires occupants ou qu'ils soient propriétaires bailleurs, pour les accompagner à la fois dans le calibrage des travaux, la sélection des artisans et surtout le maquis des aides où cela peut être très varié, mais en tout cas nécessaire compte tenu de l'ensemble des aides disponibles pour rénover les bâtiments. C'est d'autant plus urgent que, dans un délai très proche, les bâtiments qui seront en précarité énergétique, tous les bâtiments qui sont classés F et G dans leur indice de performance énergétique, ne seront pas autorisés à la location, voire à la vente. Donc autant rénover son bâtiment avant la location ou la vente et gagner des places dans le classement pour pouvoir continuer à exploiter son bien ou le vendre.

La 9ème édition du Festival BD 2023 se déroulera les 11 et 12 mars au Centre des Congrès et à l'Espace des Carmes. C'est un rendez-vous important, qui connaît un réel succès. Je pense que la diversité de l'offre est intéressante. Nous avons fait la conférence de presse et nous avons pu toucher du doigt tous les secteurs qui étaient mobilisés dans le cadre de cette opération. C'est très transversal. Il y aura le Théâtre Municipal, mais il y a aussi le Sismographe pour de la musique, il y a également le Conservatoire, la Loupiote et un certain nombre d'acteurs, comme le cinéma, qui interviennent. Il n'y a pas que la BD. Le festival s'articule autour de la BD, mais c'est divers et varié dans son expression. Il y a des expériences intéressantes, et je pense que cela renouvelle la lecture de cet art qui est devenu majeur. Les artistes sont là, et ils peuvent dédicacer leurs œuvres et sont à la portée du public ; ce qui donne des ambiances très sympathiques ; je trouve que c'est attachant et touchant. C'est à chaque fois une belle manifestation.

Dans les dossiers en cours, nous avons le Contrat Cantal Développement. Nous allons signer, dans les locaux de la CABA, avec le Président du Conseil Départemental le 21 février à 17 heures, ce contrat. Cette contractualisation porte sur 2 600 000 € pour la période 2022-2026 avec 1,53 M€ fléchés sur les projets CABA, le surplus étant orienté vers un certain nombre de communes du territoire ou d'associations puisqu'il y a des associations qui émergent sur une partie de l'enveloppe. La signature de ce Contrat Cantal Développement aura donc lieu le 21 février, à 17 heures, dans cette même salle.

Ensuite, je voudrais faire un point sur la ligne aérienne. La procédure de renouvellement de l'OSP pour la période 2023-2027, sous l'égide du Département puisque c'est lui qui est chef de file pour cette opération, est en cours.

Deux candidats ont déposé leur offre. Nous sommes dans la phase de négociation avec ces deux candidatures : CHALAIR et AMELIA, mais avec une hausse très importante des coûts par rapport à la précédente DSP.

Le débat contradictoire est en cours. Les candidats ont amené un certain nombre de réponses. Le déficit final est réparti entre l'État, le Département, la CABA et la Région, sachant quand même que s'agissant de la Région, c'est une subvention fixe, que l'État prend un pourcentage du déficit et en l'occurrence, sur la DSP actuelle c'est 55 %, nous allons voir si cela continue à s'appliquer. Et puis, le pot commun restant, il est divisé entre le Département et la CABA à

parité. L'enjeu de la négociation, il est important pour le Département et pour la CABA puisque le reste à charge sera divisé entre nos deux collectivités.

Cette ligne vient confirmer son intérêt majeur pour notre territoire puisque, sur l'année 2022, nous avons eu 32 599 passagers, contre 22 881 en 2021, mais en ayant presque rejoint les chiffres de 2019 où il y avait quand même trois rotations sur la période. La montée en puissance de ces rotations fait que nous allons dépasser certainement le chiffre de 2019. L'objectif que nous visons pour l'année 2023 sera certainement dépassé, et une hypothèse de 38 000 passagers n'est pas invraisemblable avec trois rotations du lundi au vendredi et un vol le dimanche soir.

Enfin, dans les informations, je voulais faire une proposition. Nous n'en avons pas parlé en Bureau Communautaire mais nous ne pouvions pas l'évoquer parce que les événements ne s'étaient pas produits. Comme vous le savez, il y a eu un énorme tremblement de terre en Syrie et en Turquie. Je voudrais vous proposer que nous abondions à un fonds proposé par Villes de France. Je ne sais pas si l'AMF fera la même chose, je me tourne vers Jean-Luc parce qu'il y siège.

- M. LENTIER.- Nous verrons cela dans les prochains jours.
- M. LE PRÉSIDENT.- Il y a aussi le Ministère des Affaires Étrangères qui va ouvrir une cagnotte où on pourra verser des sommes. Ce que je voulais vous proposer, c'est, par solidarité avec les Turcs et les Syriens qui souffrent beaucoup, que nous puissions abonder peut-être pour 10 000 € un fonds de solidarité et donc avoir une participation, certes symbolique, mais solidaire, qui prouve que, dans la douleur et la souffrance, la solidarité humaine peut jouer. Je n'en avais pas encore parlé parce que les événements ne s'étaient pas produits. Cela s'est produit vendredi dernier.
- M. DELAMAIDE.- Par qui est-ce géré ?
- M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'AMF, ce sera, je pense, Unis-cité qui est un organisme que nous connaissons bien. S'agissant du Ministère des Affaires Étrangères, c'est FACECO.
- M. DELAMAIDE.- Les fonds sont attribués indifféremment sur la Turquie et la Syrie ?
- M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que, nous, après, nous faisons confiance. Il y a un moment où nous ne pouvons pas aller contrôler. Cette proposition de verser une aide à la Turquie et à la Syrie, nous la validerons dans le budget.

Voilà ce que je voulais vous indiquer sur ces points d'information. Y a-t-il des questions ou des observations ? Pas d'observations.

Nous passons à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 15: FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PRÉCÉDÉ DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU RAPPORT 2022 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur: Monsieur Pierre MATHONIER

M. LE PRÉSIDENT.- Le premier dossier, c'est le ROB. Mais, préalablement, il vous a été communiqué un Rapport sur la Situation en matière de Développement Durable. Nous sommes très actifs en matière de développement durable. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Il faudra que nous améliorions sa présentation. L'année prochaine, nous travaillerons sa présentation en Conseil de façon un peu plus efficace. Il a été introduit dans ce rapport sur la situation en matière de développement durable un certain nombre de choses, notamment :

- le Projet Alimentaire de Territoire ;
- les réflexions sur le changement des ampoules classiques par des leds
- les économies d'énergie
- I'OPAH 2023-2027
- tous les éléments qui contribuent à améliorer la situation de notre collectivité en matière de résilience et de sobriété énergétique
- la GEMAPI et la GEPU dans le cadre de deux compétences qui montent en flèche dans le budget puisque c'est une ligne importante. La GEMAPI, c'est la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondiations. La GEPU, c'est la gestion des eaux usées urbaines. Ce sont deux compétences qui sont nouvelles, mais obligatoires pour la CABA. Le rapport a intégré tous ces éléments.

Y a-t-il des questions sur ce rapport?

Mme GINEZ.- Je ne crois pas que nous ayons reçu ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Si. Il est dans les annexes de la délibération relative au DOB. Le rapport sur la situation en matière de développement durable et le rapport sur les orientations budgétaires sont dans la même délibération. Je pense que les membres du Bureau ne découvrent rien là.

S'il n'y a pas de questions sur ce document obligatoire relatif à la situation de notre collectivité en matière de développement durable, qui reprend bien toutes les missions de l'Intercommunalité, je vous propose que nous passions au ROB et au DOB.

(Présentation de documents sur écran)

Nous allons d'abord vous donner des données générales. Ensuite, nous évoquerons des éléments sur le Budget Principal. Enfin, nous détaillerons les Budgets Annexes.

#### LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'ANALYSE

Sur les éléments généraux d'analyse, il faut d'abord préciser que l'année 2022 a vu une forte évolution sur le taux de l'inflation. Je rappelle que nous sommes passés maintenant à 5,2 % sur 2022. Les prévisions données par la Banque de France, mais aussi l'État, pour 2023, c'est 5,2 % d'inflation, sachant que, sur les 3 premiers mois, ce sera plus de l'ordre de 6 %, mais après c'est lissé sur 12 mois, cela peut donc baisser un peu.

Sur la croissance, l'année 2022 a connu une croissance certes réelle, mais pas aussi forte qu'elle aurait pu être, mais avec la guerre en Ukraine et la crise de l'énergie, l'activité s'est un peu ralentie. En revanche, sur l'année 2023, la croissance peut être estimée à zéro. Il y a des économistes qui sont plus optimistes, mais en tout cas, pour la Banque de France, c'est zéro.

En ce qui concerne le taux de chômage, c'est plutôt un indicateur positif avec une évolution positive. Le Cantal brille par son taux de chômage très faible qui frise le plein emploi, mais c'est plus parce que nous n'avons pas les salariés que parce que nous sommes vertueux ; en fait, nos entreprises ont du mal à trouver du personnel, et nos collectivités aussi d'ailleurs.

Le nombre d'habitants s'établit à 55 596 pour la CABA au 1er janvier 2023. C'est une progression de 130 habitants.

Sur le nombre d'entreprises, ce sont 2 096 entreprises sur notre territoire.

Le Projet de Territoire, c'est notre Projet de Territoire que nous avons validé en 2021, que nous suivons et que nous déroulons avec les moyens que nous accordent, à la fois, les tiers pour la contractualisation, je vais en dire quelques mots, et surtout nos ressources propres qui permettent aussi de faire face et de poursuivre ce projet de territoire.

La photographie qui s'affiche à l'écran, c'était à Velzic, c'était un Bureau décentralisé de la CABA qui s'était déroulé sur la commune de Velzic, où nous avions précédemment fait le tour des installations; nous avions visité le site de captage de la Prade, nous avions vu le réservoir de Coissy, le poste de traitement, et nous avions fini par les galeries de Velzic. Ces Bureaux décentralisés sont toujours un enrichissement, et surtout le fait de visiter nos installations, c'était l'occasion pour beaucoup d'entre nous de découvrir ces sites.

Sur la contractualisation, nous avons un certain nombre d'informations par rapport à ce que nous avions présenté l'année dernière.

Le FEDER, pour la période 2022-2027, c'est sur appel à projets que nous pourrons en bénéficier.

Le Contrat Ruralité a été remplacé par le CRTE. Là, ce sont des négociations annuelles.

Le CRTE 2021-2026, c'est une programmation annuelle, sachant que les ressources sont essentiellement la DSIL et la DETR. Ce sont des ressources qui sont certes utiles, mais qui ne suffisent parfois pas.

Au titre du CPER 2021-2027, il n'y a eu aucune opération pour la CABA de retenue dans le cadre de ce CPER (volet territorial).

Sur le CAR (Contrat Région), nous n'avons pas d'informations. Le précédent CAR, c'était un montant de 2 100 000 € pour la CABA. Nous allons finir par avoir les informations, mais ce n'est pas encore figé.

Le Contrat Cantal Développement, c'est le contrat que nous allons signer dans 15 jours. C'était 2,6 M€ sur l'édition 2016-2021. Là, c'est toujours 2,6 M€ mais avec une répartition un peu différente.

S'agissant de l'Agence de l'Eau, là, par contre, c'est un gros document qui est en cours de préparation. L'Agence de l'Eau, pour Souleyrie, nous avait accordé 19 M€. Là, nous avons fait une réunion avec l'Agence de l'Eau et l'État pour présenter le mode de financement. L'Agence de l'Eau et la DDT étaient présentes, ainsi que Gérard et Bertrand. Nous aurons certainement une bonne participation de l'Agence de l'Eau sur nos projets, que ce soient la GEMAPI, la GEPU et l'assainissement, dans le cadre du futur Contrat de Progrès Territorial.

Par ailleurs, le cadre général de notre intervention, c'est un partenariat territorial.

Dans le cadre du SCoT, ce sont trois EPCI qui sont regroupés : Carladès, Châtaigneraie et CABA. Nous participons tous ensemble sur la GEMAPI dans le cadre d'une entente. Nous, nous sommes essentiellement concernés au niveau de la GEMAPI sur Cère-Amont.

Ensuite, dans le cadre du SCoT, nous traitons par exemple le PCAET et le TEPOS. Dans le rapport sur le développement durable, vous avez les explications sur ces sigles.

S'agissant des Fonds LEADER, ce sera le Syndicat Cantal Attractivité qui va les gérer.

Le SCoT représente 85 communes avec un centre urbain, Aurillac-Arpajon, 12 Petites Villes de Demain, dont 7 sur le territoire de la CABA.

Nous pouvons maintenant considérer les Comptes Administratifs. Les documents sur les Comptes Administratifs sont en cours d'élaboration. Les chiffres ne sont pas définitivement arrêtés.

Vous avez les recettes de fonctionnement sur les histogrammes de la partie gauche de l'écran. En 2021, nous avions un montant de 57 M€. En 2022, les recettes de fonctionnement de la CABA se sont élevées à 61 M€. Il s'agit de chiffres correspondant au budget consolidé avec annulation des opérations réciproques.

Les dépenses, vous les avez sur les autres colonnes au centre du slide. Pour 2021, c'était un montant de 48 M€. Pour 2022, nous avons eu un montant de 50 M€.

La résultante, c'est l'autofinancement qui était en 2021 de 9,3 M€ et qui s'est établi en 2022 à 10,8 M€. C'est une progression nécessaire. Nous allons le voir avec la projection de la dette. Nous avons besoin de cette capacité d'autofinancement.

Vous avez l'état de la dette. Pour 2021 et 2022, ce sont les chiffres du compte administratif, c'est la dette réelle. Après, pour 2023, c'est la dette autorisée par les budgets que nous allons décliner ensuite. Peut-être qu'il n'y aura pas l'utilisation et la mobilisation d'autant de crédits. Mais, en tout cas, à ce jour, sur les projets portés par la CABA, nous allons augmenter sensiblement l'endettement du Budget Assainissement. Nous allons aussi augmenter l'endettement du Budget Principal, ainsi que l'endettement du Budget Transports qui va lui aussi progresser puisque – nous allons le voir – il y a un certain nombre d'investissements qui doivent être réalisés dans ce cadre-là.

Le Budget Assainissement, c'est un gros budget, mais c'est dû à l'investissement sur la STEP Souleyrie. L'investissement sur la STEP Souleyrie mobilisait 40 M€ depuis plusieurs budgets. En 2023, nous allons finir les investissements, mais nous aurons l'occasion de le revoir.

La dette s'élèverait fin 2023 à 67 M€. Si nous divisons 67 M€ par 10,5 M€ d'auto-financement, cela fait environ 7 ans de désendettement.

#### LE BUDGET PRINCIPAL

Nous pouvons considérer d'abord le panier fiscal. Pour le Budget Principal, il y a deux composantes de recettes :

- Les recettes de fiscalité ; ce sont toutes les taxes et toutes les recettes que nous avons, qui sont liées à la fiscalité.
- Et puis, il y les dotations de fonctionnement, que nous verrons par la suite.

L'observation que l'on peut faire, c'est que le rééquilibrage des opérations successives fait que, sur la fiscalité des entreprises, nous avons la CFE, la TASCOM, l'IFER, la CVAE sur laquelle je dirai un mot, et le reversement qui est fait au FNGIR, qui est un versement fixe, qui nous a été imposé depuis 2010.

Nous n'avons plus la Taxe d'Habitation ; cela a été remplacé par une fraction de TVA qui est un impôt très dynamique puisqu'en 2022 il y a eu beaucoup d'opérations soumises à la TVA. Nous sommes plutôt gagnants. C'est un impôt dynamique, cela permet à notre recette de croître avec la croissance du pays, on peut le dire comme cela.

Après, sur les autres impôts, vous avez la Taxe sur le Foncier Bâti et la TAFNB.

Pour ce qui est de la TH, il s'agit uniquement de la TH sur les résidences secondaires.

Sur les ressources 2023, on peut faire les observations suivantes :

- Une dynamique économique vectrice d'une croissance de la fiscalité des entreprises. C'est notamment visible sur la CFE où la valeur locative a beaucoup augmenté. C'est la confirmation que notre politique de développement sur les zones d'activités porte ses fruits ; sur le site d'Esban, sur la Sablière et sur les Quatre Chemins, il y a eu un certain nombre de mètres carrés d'entreprises qui se sont créés et qui servent de base à la CFE. C'est pour cela que cet impôt progresse et il va continuer à progresser puisque le rythme de la fiscalité des entreprises cela nous arrive bien après que les entreprises soient créées, dans la mesure où il y a deux ans d'exonération.
- La suppression de la CVAE sur 2023-2024 pour les entreprises, qui est, pour nous, compensée par une fraction de TVA dès 2023. Cette substitution est satisfaisante parce que l'impôt est dynamique et est déconnecté de l'activité des entreprises et surtout de la variabilité du chiffre d'affaires des entreprises puisque la valeur ajoutée des entreprises change en fonction de l'activité économique. Il y avait donc un aléa sur cette ressource.
- Une fraction de TVA dynamique.
- Par contre, une stabilité de la DGF. Nous allons y revenir dans quelques instants.

Sur les ressources 2023, l'histogramme présente le poids relatif de chacune des recettes. Dans ces ressources, la Collectivité aurait la main sur la TH sur les résidences secondaires puisque nous avons le pouvoir de taux.

Nous avons aussi la main sur la CFE, mais nous avons déjà un taux qui correspond à la taille de notre Collectivité sur l'activité économique. Nous ne sommes pas au taux le plus bas, mais nous ne sommes pas au taux le plus haut non plus.

Et puis, nous avons un pouvoir de taux sur la Taxe sur le Foncier Bâti que nous avons créée l'année dernière.

Sur les autres éléments de recettes, nous dépendons de la politique nationale.

Sur les dotations de l'État, là, par contre, il n'y a pas de bonnes surprises à attendre, il y en a même plutôt des médiocres en tout cas.

L'idée qui avait été émise d'indexer les dotations sur le coût de la vie, sur l'indice INSEE, n'a pas été retenue. Nos dotations sont donc fixes ; certaines vont même diminuer.

S'agissant de la DGF « Intercommunalité » et de la DGF « Compensation », le seul élément qui peut les faire varier, c'est la population. Nous avons eu des habitants en plus dans la population DGF ; nous allons donc croître, mais cela ne fera pas de manière significative changer les montants.

Et puis, pour ce qui concerne le FPIC, là il y a un montant qui, certes, progresse dans la Loi de Finances, mais il y avait un certain nombre de critères qui faisaient que certaines communes ou intercommunalités ne pouvaient pas candidater à ce FPIC. Ces critères-là ont été supprimés. Nous allons donc partager le gâteau qui ne croît pas beaucoup avec certainement beaucoup plus de monde. Cela va donc jouer dans nos communes aussi puisque le FPIC est réparti entre l'Intercommunalité et les Communes. Il y a donc un risque sur ce montant-là que nous recevons et qui est nécessaire au budget de l'Intercommunalité comme aux budgets des communes.

S'agissant des charges de fonctionnement, c'est un point que nous surveillons en permanence parce que, sinon, nous déraperions et ce ne serait pas satisfaisant.

Sur les charges, nous avons connu des grosses augmentations, comme dans vos communes, notamment du coût de l'énergie. Pour ce qui concerne la progression de la facture énergétique entre 2021 et 2022, nous avions 1,16 M€ en 2021, c'est 1,65 M€ en 2022, et pour 2023, il nous est annoncé un surcoût de 50 %. Cela représenterait 2,4 M€; cela porte sur le kilowatt, ce n'est donc pas tout à fait le prix de l'énergie, mais enfin c'est une composante essentielle du prix de l'énergie. Là-dessus, il faut que nous restions très vigilants et que nous sachions, comme dans toutes les communes, que l'inflation va peser sur ces charges de fonctionnement. La masse salariale, nous la contrôlons. Nous sommes rigoureux, mais pour autant humains, je parle sous le contrôle de Bernadette. Je pense que nous avons une politique qui est satisfaisante en termes d'augmentation ; ce n'est jamais autant que ce que nous voudrions faire. Notre RIFSEEP est en cours d'évolution ; cela semble pouvoir répondre en tout cas à ces éléments-là.

Par ailleurs, nous avons un niveau élevé des subventions du Budget Général vers les budgets annexes. Dans le Budget Général, il y a une contribution à certains budgets particuliers. Le montant de cette contribution va être important. Il y a bien sûr la contribution du Budget Général au Budget du Centre Aquatique ou au Budget Transports. Nos budgets intègrent aussi les sommes versées à la STABUS, à Aurillac Développement qui font partie des satellites où nous devons financer.

Et puis, nous aurons dans les charges de fonctionnement certainement l'augmentation du coût de notre contribution pour la ligne aérienne.

En conclusion, sur ces comptes administratifs, les équilibres du Budget Principal doivent permettre un renforcement de l'épargne brute pour mettre en œuvre un Projet de Territoire ambitieux. C'est un peu incantatoire, mais enfin nous souhaitons que ce soit performatif.

Nous allons détailler les investissements que nous envisageons sur 2023.

<u>Sur la Politique d'accueil</u> (culture, sport, tourisme), nous maintenons les participations aux grands événements que nous accompagnons : le Théâtre de rue, Aurillac en scène, l'UTPMA, les Goudots. Cela représente un budget à peu près de 700 000 €.

Sur le Boulodrome, il est prévu une étude pour la rénovation du Boulodrome puisque c'est un équipement qui a 30 ans. C'est le premier équipement qui avait été fait à l'époque par le District.

Il faut à la fois le rénover et peut-être étudier une extension. Cette étude nous servira à déterminer et à faire un choix de l'étendue des travaux que nous allons mener sur cet équipement.

Au niveau du tourisme, nous poursuivons le cheminement du Tour du Lac avec la jonction entre le Marais du Cassan et Couderc d'Abrat. Et puis, sur le Puech des Ouilhes, nous allons avoir un certain nombre d'équipements qu'il va falloir que nous modifiions. La poursuite du cheminement, c'est un investissement de l'ordre de 700 000 €, et pour le Puech des Ouilhes c'est un coût de 128 000 €.

Ensuite, nous avons un dossier important sur la Vallée de la Jordanne, c'est la passerelle de l'UCPA située sur la commune de Lascelles, qui va permettre l'accessibilité du site de l'UCPA directement par des chemins. Le coût de cette passerelle est évalué à 150 000 €, et nous espérons la réaliser en 2023.

<u>Dans le cadre de la politique du cadre de vie et du développement durable</u>, nous prévoyons les actions suivantes sur 2023 :

Il y a d'abord le Fonds de soutien territorial aux Communes. C'est un sujet qui était important pour notre Projet de Territoire. Il s'agit d'un montant de 1,25 M€ versés sur 5 ans. La Commune de Vezels-Roussy a utilisé tout son crédit, c'est sur le gîte d'étape dans le cadre du label Territoire Vélo. Saint-Cirgues-de-Jordanne a utilisé une partie de son crédit sur la réserve incendie et sur l'agrandissement du cimetière. La Commune de Naucelles, quant à elle, a mobilisé l'intégralité de son chiffre pour l'aménagement de la place de Lardennes au niveau du centre-bourg. C'est un fonds qui va être mobilisé et qui permet de travailler au sein de chaque commune au développement territorial harmonieux du territoire de la CABA.

Sur les gros sujets qui vont être prévus dans le budget 2023, nous avons fait une première phase de rénovation sur l'immeuble de la Paix. Là, maintenant, c'est le rez-de-chaussée qui va être traité ; cela va représenter 540 000 € de travaux sur cet immeuble de la Paix.

Ensuite, nous allons lancer des études pour travailler sur le Centre Technique Communautaire et pour voir de quelle façon nous améliorons les conditions de vie et de travail puisqu'il y a des magasins qui sont sous des algecos, et aujourd'hui, on doit pouvoir travailler sereinement. Et puis, il est vrai que, quand nous rencontrons les agents, ils sont attentifs à ce que leurs conditions de travail soient améliorées. Nous aurons l'occasion peut-être de faire un Bureau Communautaire dans les locaux du CTC.

La CABA a la compétence obligatoire de la Politique de la Ville. Le quartier de Marmiers a été le seul quartier retenu dans le cadre de la Politique de la Ville au sein du territoire de la CABA. La CABA, dans ce cadre-là, a accordé à Cantal Habitat une participation pour rénover les immeubles qui se situaient sur le quartier Politique de la Ville, pour un budget global de 1 M€. La deuxième photo que vous voyez, c'est la rénovation du centre commercial puisque sur le quartier QPV c'est un ensemble de facteurs qui sont considérés : il y a l'habitat, il y a aussi les aménités urbaines, le centre commercial, et puis il y a tout ce qui concerne le centre social et les équipements urbains. L'ensemble du quartier est donc traité. Dans notre budget, il y aura les 475 000 € qui vont être versés à Cantal Habitat et les travaux de rénovation des réseaux du centre commercial.

Nous continuerons notre action en 2023 au titre de l'OPAH-RU pour l'amélioration de l'habitat en centre ancien.

Nous allons intervenir aussi dans le cadre d'une nouvelle OPAH 2023-2027. Je vous en parlais en propos liminaire. Cela a été signé aujourd'hui avec M. le Préfet qui est le représentant de l'ANAH sur le territoire et tous les partenaires. Sur cette OPAH, il y aura 160 000 € d'inscrits cette année pour le coût budgétaire puisque c'est le départ de l'opération. Mais, après, cela va monter en puissance, et cela concerne bien toutes les communes. Dites bien à vos ressortissants qu'ils peuvent rencontrer SOLiHA pour bénéficier de subventions et de conseils dans le maquis incontournable de toutes les aides.

Ensuite, nous allons travailler sur le Schéma des mobilités, un schéma qui est attendu et qui est important puisqu'à partir du PEI, il faut que nous travaillions sur la façon dont les gens peuvent venir et se déplacer sur le territoire de la CABA pour travailler ou pour leurs loisirs, et quel que soit le mode de déplacement, et la crise énergétique fait que nous allons être obligés

de réfléchir peut-être les transports autrement. Cette étude sur les mobilités doit permettre d'avoir une approche globale du territoire sur ces déplacements.

Sur le Grand Cycle de l'Eau, dans le budget, il y aura une somme importante puisque c'est un montant de 900 000 €. Je l'ai évoqué tout à l'heure, la sécheresse que nous avons vécue, qui n'était pas exceptionnelle en 2022, fait que la ressource en eau est une ressource essentielle pour la vie du territoire. Que ce soit pour la collecte ou au niveau des eaux qui sont relâchées dans le milieu naturel, il y a un sujet important. Cet entretien des berges et du réseau hydrique est déterminant pour la qualité de vie de nos habitants, comme pour l'image du territoire. Nous inscrivons 900 000 €, mais je pense que, par rapport au Contrat Territorial, nous aurons le retour de l'Agence de l'Eau et nous aurons les fiches actions qui seront revues en Conseil Communautaire.

<u>Au niveau du soutien à l'activité économique</u>, nous envisageons un certain nombre d'actions. Là, c'est l'aide à l'immobilier d'entreprise. Deux entreprises ont profité de cette aide : AUTEC et BIOSE. Les critères sont là, et je pense que le dynamisme économique de la CABA fait que nous allons certainement avoir d'autres demandes.

Sur la mission foncière économique, là nous sommes un peu au ralenti, mais cela est dû aux difficultés que nous avons, qui sont liées au fait que nous avons du mal à constituer des équipes et les réaffectations de personnels doivent se concentrer sur les dossiers très urgents, dont le dossier « Petites Villes de Demain ». Cela va ralentir cette mission qui est nécessaire, je le confirme.

Nous apporterons notre soutien à l'innovation, notamment au niveau du Pôle d'Excellence Microbiologie. S'il y a un sujet important pour l'avenir du territoire, moi je suis convaincu que c'est ce sujet-là, qui travaille à la fois pour les entreprises qui innovent sur notre territoire et qui sont porteuses de développement et de forte attractivité en termes d'emploi. Les entreprises LALLEMAND et BIOSE, le LIP en l'occurrence se développent activement, mais en concomitance avec les formations supérieures portées par l'UCA. Ce sujet, c'est le sujet des dix ans qui viennent. Au niveau de la CABA, évidemment, nous participons avec nos moyens et avec nos compétences. Pour l'avenir d'Aurillac et le territoire de la CABA, c'est absolument déterminant. C'est un sujet qui est consensuel et partagé par toutes les collectivités. Ce n'est pas un sujet polémique.

#### LES BUDGETS ANNEXES

Nous avons d'abord le Budget de l'Eau et de l'Assainissement. Je l'ai déjà dit, le Budget de l'Eau, c'est 3,2 millions de m3 d'eau potable.

Ce sont des charges fixes qui vont augmenter avec la mise en service de la STEP de Souleyrie qui nous permettra de répondre à certaines anomalies que notre précédente STEP avait sur le milieu naturel. Ce n'est pas un luxe d'avoir cet équipement.

Sur les tarifs, nous avons appliqué une augmentation de 6,45 % pour l'eau et de 6,31 % pour l'assainissement ; c'est à peu près l'inflation. Ce sont des tarifs qui ont été votés à un précédent Conseil Communautaire.

L'augmentation de l'endettement de la CABA est essentiellement liée à ce Budget de l'Assainissement avec la STEP de Souleyrie qui représente globalement 40 M€ d'investissements. Il est normal que nous ayons augmenté notre endettement.

Dans le Budget Eau 2023, ce qui va peser, c'est la reprise de la chambre de Clavières qui va représenter à peu près 1 M€ de travaux.

Sur les périmètres de captage, nous avons une enveloppe permanente pour pouvoir préempter sur des terrains qui jouxtent les lieux de pompage ou de collecte de nos captages. C'est une ligne récurrente, mais que nous mobilisons en fonction des terrains à vendre quand nos installations sont concernées.

Nous prévoyons sur 2023 la rénovation du château d'eau de Coissy (Coissy 2). Ce sont de gros travaux. Ce sont à peu près 764 000 € qui sont prévus au budget entre les restes à réaliser et les investissements 2023.

Ensuite, sur l'eau, il y a des programmes qui concernent toutes les communes. C'est un montant de 1,5 M€ qui inscrit dans le budget. Vous avez la liste des travaux, vous avez toutes les communes qui sont concernées par ce dispositif de l'eau.

Sur l'assainissement, nous aurons sur 2023 la rénovation du système d'assainissement de Souleyrie. Ce sont 13 M€ encore à dépenser, pour finir les travaux sur la STEP de Souleyrie. Je vous invite à venir à la visite organisée le 4 mars parce que c'est vraiment très impressionnant, surtout que ce ne sera pas complètement en service ; on pourra donc voir des choses que l'on ne verra plus quand la station sera complètement en service.

Sur le système d'assainissement du bourg de Vézac, nous inscrivons 1,4 M€, mais cela va peut-être s'étaler sur deux exercices.

Et puis, nous allons réhabiliter la STEP de Saint-Simon qui va faire l'objet d'à peu près 300 000 € de travaux entre les restes à réaliser et les inscriptions 2023.

Par ailleurs, nous allons poursuivre sur les communes des travaux d'assainissement. Là aussi, c'est un montant de 1,5 M€ qui pourra être mobilisé pour des travaux dans chaque commune en fonction des besoins et des travaux de voirie.

<u>Sur le Budget du TDMA</u>, là aussi c'est un budget important puisque les déchets, cela concerne toutes les communes.

Nous avons une TEOM qui subit une stratégie gouvernementale d'augmenter la TGAP pour forcer les collectivités à avoir des pratiques vertueuses. L'augmentation, elle est prévue. Elle est connue d'avance. Nous savons que cette ligne va exploser pour des raisons budgétaires, mais dans la bienveillance de l'État, il nous rétrocède cette TGAP sous la forme de subventions aux investissements... Cela, c'est moi qui le dis, mais ce n'est pas loin d'être la vérité. La nouvelle hausse de la TGAP, c'est pour nous inviter à faire des économies, à trier nos déchets et à optimiser la collecte.

Le prix des matériaux est très volatil. Cela fluctue en fonction des besoins. Le prix de reprise des matériaux venus en centre de tri essentiellement est tellement volatil qu'un coup c'est à la mode, un coup ce n'est plus à la mode, un coup cela revient à la mode. C'est lié à l'activité mondiale. Ces prix des matériaux subissent l'influence du contexte mondial sur les matières premières.

Et puis, bien sûr, le gros dossier dans les années à venir, c'est l'extension des consignes de tri avec tout le matériel qui va devoir être investi dans ce cadre-là.

Sur 2023, nous prévoyons l'achat d'une presse à balles. Cela, ce n'est peut-être pas l'urgence, mais nous verrons si l'achat est nécessaire en fonction des besoins.

Par contre, l'urgence c'est d'avoir des équipements performants. Nous envisageons le renouvellement de matériels (camions, colonnes d'apport volontaire, logiciels).

Là, vous voyez à l'écran les colonnes qui ont été installées sur le milieu rural, qui doivent avoir un orifice assez large pour que l'on ne soit pas obligé de déposer les objets souillés, par exemple les pots de yaourt, un à un.

Nous prévoyons donc surtout l'achat de poly-bennes et de colonnes d'apport qui vont être réparties un peu partout sur le territoire de la CABA. C'est un sujet vital et essentiel, que nous avons l'obligation de réussir, même si tout n'est pas encore arrêté.

<u>Sur le Budget des Campings</u>, l'ouverture du camping de l'Ombrade va modifier bien sûr les recettes puisque ce camping était partiellement ouvert l'année dernière (pour ECLAT). Sur 2023, cela va être une pleine ouverture.

Nous avons sur le Budget des Campings des charges qui sont maîtrisables.

Le camping de l'Ombrade va être mis en service complètement pour la prochaine saison estivale. Il est important que ce soit livré puisque c'était quand même un gros chantier. Nous ne l'avons pas revisité depuis l'année dernière, mais les travaux sont bien avancés. Là aussi, il faudra que nous organisions un Bureau Communautaire pour voir les travaux réalisés.

Ensuite, dans les investissements, il est prévu le renouvellement des chalets du Camping de la Cère.

<u>En ce qui concerne le Budget Transports</u>, le Versement de Mobilité croît régulièrement. C'est lié au dynamisme des bases puisque c'est payé par les entreprises sur la base des salaires. Là, nous avons une belle montée en puissance de cette recette.

Par contre, nous avons des recettes commerciales insuffisantes. Là, c'est un sujet qui nous préoccupe, nous aurons l'occasion d'en débattre ultérieurement.

Par ailleurs, nous avons une grosse participation du Budget Principal parce que, là, cela fait partie des postes qui augmentent sensiblement; c'est une augmentation qui va être significative sur l'année 2023.

Pour le Budget des Transports, il y aura sur 2023 un renouvellement du parc de véhicules avec un certain nombre de bus qu'il faut renouveler. Nous aurons l'occasion de le présenter dans le cadre du budget puisqu'il faut renouveler ces équipements qui sont nécessaires au fonctionnement de la STABUS.

D'autre part, des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur la toiture de l'atelier de STABUS.

<u>Le Budget de l'Aéroport</u> répond aux impératifs d'une liaison d'aménagement du territoire qui est absolument indispensable pour notre activité économique. Il est très difficile de partir du Cantal, et la ligne aérienne est nécessaire y compris pour le tourisme.

Nous avons une fréquentation qui est revenue à un bon niveau, tout en ayant 3 rotations par jour, seulement 3 jours par semaine. Nous n'avons pas ré-atteint les chiffres de 2019, mais nous avons bon espoir de les atteindre cette année.

Le contrat OSP est en cours de renouvellement – j'en ai parlé en propos liminaires – avec certainement un alourdissement de la charge pour la CABA et pour le Département, en sachant que nous avons des offres qui sont très éloignées du budget précédent.

Sur les travaux de l'aéroport, il y a une étude prévue pour la maîtrise d'œuvre à la fois pour la rénovation de l'aérogare et des bâtiments. Vous voyez la tour de contrôle ; elle a été faite cette année. Là, les travaux porteraient sur la partie de l'aérogare à droite de la tour de contrôle. Le bâtiment 5 qui intéresse les associations, le bâtiment 6 et le bâtiment 12 où il y a le restaurant de l'aéroclub pourraient faire partie de l'étude. Après, ce n'est pas parce que nous faisons des études que nous les concrétisons par des réalisations. En tout cas, il faut envisager ces rénovations.

Par ailleurs, nous allons procéder à la mise aux normes de la rampe d'approche qui est obligatoire et qui va être réalisée sur le budget 2023.

S'agissant du Budget du Centre Aquatique, les recettes sont faibles, toujours inférieures à leur niveau d'avant Covid.

D'autre part, c'est l'un des équipements qui est fortement impacté par la hausse du coût de l'énergie.

Sur les investissements qui sont prévus sur le Centre Aquatique, nous allons installer en 2023 des ombrières photovoltaïques sur le parking puisque tous les gestionnaires de parkings auront d'ailleurs des obligations pour mettre des ombrières photovoltaïques sur les parkings.

Et puis, il y a une étude de maîtrise d'œuvre qui est prévue pour 350 000 €, qui permettrait de diriger les travaux des aménagements que nous serons amenés à réaliser sur les bassins extérieurs ou à l'intérieur du Centre Aquatique.

<u>Sur le Budget des Zones d'Activités Économiques</u>, les commercialisations sur les 3 ZAE (Jussac, Saint-Paul et Esban) se poursuivent.

Une petite nouvelle zone arrive, c'est la Zone artisanale d'Esmolès.

Et puis, nous allons poursuivre les études sur la ZAE Salavert pour avoir des réserves foncières.

Là, vous voyez le site de Salavert. Ici, vous est présenté le site d'Esmolès.

En tout, ce sont 42 M€ d'investissement en intégrant les restes à réaliser qui sont budgétés sur l'année 2023. Cela redescend un peu après.

C'est un débat. Le débat est ouvert. Sébastien PRAT a la parole.

M. PRAT.- J'ouvre le débat. Et puis, cela permettra à notre Président de souffler et de boire un coup...

Sur le plan général, je crois qu'effectivement, nous pouvons nous féliciter de l'augmentation des recettes fiscales de notre Collectivité, du moins sur le papier puisque cela ressemble plutôt à un miroir aux alouettes au regard des dépenses contraintes, la première étant l'inflation, cela a été rappelé, la deuxième étant les dépenses énergétiques auxquelles nos citoyens font face avec les entreprises et nos collectivités ; d'où d'ailleurs l'importance des débats que nous pouvons avoir sur la souveraineté énergétique d'EDF et sur la souveraineté énergétique du nucléaire, et enfin la troisième que sont les injonctions gouvernementales comme le dégel du point d'indice qui est essentiel pour nos fonctionnaires, mais qui n'est pourtant, comme d'habitude, pas compensé. C'est un peu déshabiller Paul pour habiller Jacques ; mais comme d'habitude, nos collectivités s'en contenteront faute de mieux.

Je crois qu'il faut aussi que nous soyons alertés par un glissement progressif de la fiscalité de nos collectivités parce que d'impôts locaux que nous décidons en assemblée démocratiquement, nous passons à des compensations, à des fractions de TVA, certes dynamiques dans un premier temps, mais sans garantie de durée, sans garantie de montants. En fait, nous passons aussi d'un impôt qui est payé par les entreprises (avec la CFE et la CVAE qui est une portion de l'ancienne Taxe Professionnelle) à des impositions constituées par des fractions de TVA qui sont en fait payées par les ménages. Le graphique 2022 est clair ; je crois que nous prenons le même en 2023. Cela va être assez compliqué puisque cela va complètement déséquilibrer les choses. Cette TVA est dynamique certes, mais quid avec une croissance à zéro comme c'est projeté et quid avec des salaires et des pensions qui stagnent ? Nous n'allons pas refaire le débat d'actualité – mais vous devez savoir peut-être de quoi je parle – sur la réforme des retraites.

Par-delà la volonté déjà affichée de faire la peau aux collectivités comme si nous étions des dépensiers en voulant réduire les dépenses publiques, en sachant que c'est un vieux refrain libéral, il y a en plus cette volonté nationale d'exonérer les très grandes entreprises de financements au détriment d'une fiscalité très accrue sur les ménages, en plus d'un assèchement ou en tout cas, d'une stagnation des subventions d'État. La DGF stagne. Soit. Il ne faut surtout pas dépasser d'un centimètre la règle des 3 % de l'Union Européenne comme s'il n'y avait pas eu de pandémie, comme si les collectivités et tout le monde n'avaient pas joué leur rôle dans cette pandémie au service des citoyens.

Que dire du coup de la volonté de faire pression indirectement sur nos services publics locaux et nos fonctionnaires ? Il est heureux que notre Collectivité ne cède pas à ces sirènes dans ses orientations budgétaires, mais jusqu'à quand pourrons-nous le faire ?

Et puis, nous voyons un effet centralisateur, de contrôle, une espèce de goulot d'étranglement avec des contractualisations indispensables qui nous fixent un petit peu un cap que nous ne décidons parfois pas. Je vais faire un peu d'humour, mais pour l'élu communiste que je suis on disait pis que pendre – et on avait raison – des systèmes soviétiques très archaïques, autoritaires et centralisés, mais je vois que le capitalisme ne fait pas mieux.

Dans tout cela, quelle est la place de la libre administration de nos collectivités s'il ne nous reste quasiment rien à décider ou si peu, en tout cas des taxes à la marge? Nous sommes plutôt, nous, pour une fiscalité partagée et juste en faisant en sorte que les petits payent petit et que les gros payent gros. Mais, là, nous voyons que, parfois, on demande beaucoup à ceux qui ont peu et peu à ceux qui ont beaucoup. C'est une vision différente.

Sur les transports, quelques mots. Alors, effectivement, le réseau a subi ou subit la crise du Covid avec une baisse de fréquentation et les crises énergétiques que nous connaissons. Dans tous les réseaux de France et de Navarre, les recettes commerciales baissent, s'effondrent.

Dans tous ces réseaux, les subventions du Budget Principal au Budget Transports augmentent fortement dans les dotations d'équilibre. Mais nous voyons bien qu'il y a les besoins des gens, et la majorité de nos citoyens expriment la volonté de se déplacer autrement, et nous devons tenir compte aussi de ces besoins.

Nous sommes un petit peu placés dans une injonction contradictoire, c'est-à-dire qu'il y a des besoins, il faut plus de mobilité, il faut inscrire la transition écologique à tous les paragraphes, il faut donner des solutions alternatives, mais nous n'avons pas de soutien financier conséquent de la part de l'État sur l'investissement du parc ou sur les infrastructures. Je rappelle que le GART (Groupement des Autorités Responsables des Transports) préconise 5 milliards d'investissements sur 5 ans sur tout le territoire français en verdissement de la flotte et en infrastructures, et les annonces gouvernementales nous rattrapent : ce seront 300 M€, dont 200 M€ pour l'Île-de-France et 100 M€ pour les Autorités organisatrices hors Île-de-France. Alors nous verrons combien nous aurons. Je ne crois pas que cela suffit. Pour rappel, dans le budget de la nation, ce sont 160 milliards d'euros qui vont, par an, aux grandes entreprises sans aucune contrepartie, aux dépens des TPE et PME qui en ont besoin, et on n'arrive pas à trouver 5 milliards d'euros pour les transports ! On n'arrive même pas à trouver 12 milliards pour les retraites. Je l'ai placé, je suis désolé, mais il fallait que je le dise.

Je crois qu'il faut que nous continuions à demander à l'État, sur ces questions de mobilité, des moyens. Il faut aussi que nous travaillions localement, cela a été dit par le Président. Nous avons un très bel outil qui est le Pôle d'Échange. Maintenant, il faut voir ce que nous y mettons autour. Il y a une volonté de notre part, élus aux transports, et aussi de la commission, d'aller sur une nouvelle tarification en septembre 2023, que nous ne voulons pas forcément punitive, mais plutôt incitative le plus possible et adaptée, et elle sera adossée à une restructuration en tout cas partielle du réseau. Nous sommes en train de travailler avec toutes les mairies de la CABA que nous rencontrons petit à petit.

Le deuxième point évidemment, c'est cette étude « mobilités ». Ce sera l'occasion d'une très grande concertation avec les mairies, avec les habitants dans chaque sous-bassin, avec les habitants des quartiers aurillacois, et nous devrons avoir une vision qui réponde aux besoins et une photographie de comment les gens se déplacent et vont se déplacer.

Enfin, même si ce n'est pas notre compétence, il faudra que nous soyons attentifs – je le répète – à notre desserte ferroviaire et à ce futur train de nuit qui devrait arriver fin 2023. Nous en avons parlé en Bureau, mais je le dis, si c'est pour qu'il roule le week-end et les vacances, ce n'est même pas la peine. Il faudra qu'il y ait des fortes mobilisations, je l'espère, des usagers, des comités pluralistes, mais aussi de nous, élus.

Bien évidemment, il faudra que nous restions attentifs aux questions de fiscalité et d'équilibre. Le Budget Transports – cela a été rappelé – a une particularité : il y a l'État qui verse une contribution, il y a notre subvention d'équilibre, il y a les recettes en provenance des usagers, mais il y a aussi ce Versement Mobilités. C'est donc un petit peu un trépied. Je ne reste pas certain que la recherche d'une augmentation des tarifs – nous en débattrons – soit une réponse à l'attractivité de notre réseau et soit une solution aux difficultés économiques que nous voyons. Dans beaucoup de réseaux, on voit des questionnements, des gratuités partielles à Clermont-Ferrand, des gratuités totales envisagées à Bourges, des petits prix et des gratuités en fonction de la fréquentation et en fonction de l'âge en Occitanie et dans ces réseaux des fréquentations qui augmentent. Il faudra que nous nous posions ces questions.

Je ne suis pas certain non plus – nous en débattrons également – que la solution passe par faire peser les conséquences économiques de la crise énergétique et du Covid sur notre exploitant STABUS et sur les conditions de travail et de salaires de ses salariés.

En fait, nous sommes un peu face à une équation de Schrödinger et pouvant être qualifiée, oserais-je dire, du « en même temps macroniste », mais la réponse aux besoins et aux enjeux doit être notre préoccupation en matière de mobilités. Pour ce faire, il faut que, peut-être, nous soyons capables aussi d'envisager la levée de 0,6 à 0,8 % de ce Versement Mobilités que nous pouvons faire ; Versement Mobilités qui est payé – je le rappelle – par les entreprises de plus de 11 salariés et qui est présenté d'ailleurs dans le rapport d'orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Jean-Luc LENTIER peut intervenir.

M. LENTIER.- Au vu de ces présentations, si j'avais une remarque à faire peut-être pour avoir un discours un peu plus libéral par rapport au discours de Sébastien, vous me comprendrez, ce serait sur le secteur des entreprises. Nous avons tous vu un peu l'évolution de l'endettement, nous passons de 4 ans et demi à 7 ans sur le plan théorique en fonction de la marge que nous allons dégager. Moi, je me souviens des discours sur l'endettement pour ma commune il y a trois ans avec les représentants de l'État et des Finances Publiques. J'avais dit : c'est du bidon, vous m'embêtez... Et trois ans après, j'avais raison parce que, quelque part, nos indicateurs sont un peu imprécis. L'endettement, c'est une chose, mais la capacité à rembourser la dette d'une année à l'autre, cela varie un peu.

Je ferai simplement une petite remarque - mais c'est un constat, je ne dis pas que c'est facile - sur l'aide économique aux entreprises, où nous voyons bien que nous avons des budgets prévisionnels relativement faibles. Quelque part, il faut quand même faire attention sur cet aspect parce qu'il est vrai que nous n'avons que 4,1 % de chômage et par ailleurs, nous avons deux ou trois entreprises (notamment dans le secteur du pro-biotique) qui ont parfois un besoin de levier pour leur développement. Nous avons eu un exemple avec AUTEC. A mon sens, il conviendrait peut-être d'aller un peu plus loin dans l'aide aux entreprises ou dans l'aide au développement des entreprises en place. Ce sont des choix. Nous avons des Intercommunalités voisines qui font des ateliers relais ; cela fonctionne, cela crée des emplois. Nous, nous avons d'abord une phase importante, nous l'avons vu tout à l'heure. Par rapport à Esban 2, nous allons peut-être bientôt manquer de terrains si nous avions des entreprises. Ne rêvons pas non plus, nous n'allons pas mettre un deuxième Michelin dans le Cantal ou des entreprises de cette dimension. Mais, quelque part, attention, en termes d'orientations budgétaires, il faudrait peut-être voir si nous ne pouvons pas faire plus pour aider les entreprises qui sont en place dans leurs investissements, et je pense qu'il y en a qui en ont besoin. Ce sont nos emplois de demain, c'est l'économie de demain. Tout cela s'inscrivant dans un contexte tendu financièrement, parce que nous le voyons bien, la capacité de désendettement passe à 7 ans.

Ceci dit, pour certains d'entre nous, nous siégeons depuis 7 ou 8 ans. Il y a deux ou trois ans, finalement, nous avions un tableau plus sombre. Depuis les prévisions que nous avions faites il y a trois ans lors du dernier mandat, c'est moins sombre que ce que nous avions prévu. Il faut être toujours d'un naturel optimiste. Si je peux faire une petite réserve ou un petit commentaire par rapport à ces orientations budgétaires, je dirai : ne pouvons-nous pas aller plus loin dans l'aide à l'investissement des entreprises ? Je pense qu'il y a des PME qui en auraient besoin pour que cela induise un effet levier. Nous l'avons fait avec AUTEC, mais AUTEC est un gros projet ; nous l'avons fait dans nos limites budgétaires, souvenons-nous un peu, cela avait même créé des polémiques. Je pense qu'il y a des petites entreprises qui mériteraient plus d'être aidées. Les « y a qu'à » et « faut qu'on », c'est facile, mais c'est une réflexion.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Je vais répondre aux deux observations.

Par rapport à ce que tu dis, Jean-Luc, oui nous pourrions le faire, mais c'est la Région qui a la compétence des aides aux entreprises. Nous, nous pouvons venir en complément. La CABA, elle est sur la cible des entreprises qui investissent à une certaine hauteur, je ne me rappelle plus le montant, mais enfin il ne s'agit pas des petites entreprises.

Par contre, l'aide aux petites entreprises, c'est toujours à la charge des communes. Concrètement, sur Aurillac, j'aide les commerces et entreprises dans un certain périmètre. Toi, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », tu vas pouvoir faire la même chose pour les aides aux commerces.

Pour répondre à Sébastien sur le Versement Mobilités, nous n'avons pas de multinationales. Nous avons des PME sur notre territoire. Nous n'avons pas de grosses entreprises. La plus grosse entreprise, cela doit être QUALIPAC et elle a 300 ou 400 salariés. Oui, nous pouvons augmenter le taux du Versement Mobilités, mais je ne suis pas sûr que cela réponde à la problématique de notre Budget Transports parce que cela enverra un mauvais message. Nous étions déjà au taquet. Le 0,2 qui pourrait être une augmentation, c'est parce que nous sommes commune touristique. C'est un prétexte parce que le Versement Transports, ce n'est pas pour le tourisme qu'il est là. J'entends votre proposition, c'est un débat, il faudra que nous le poursuivions quand nous traiterons des recettes et de la politique tarifaire de la STABUS par exemple. Je pense qu'il faut en débattre et être au plus près des réalités, à la fois la situation des plus démunis et il y a des outils pour que le transport ne leur coûte rien, il y a la navette, il y a un certain nombre de choses qui existent, il y a des aides des CCAS qui peuvent être mobilisées et l'équilibre économique parce que la fiscalité fait partie aussi des paramètres des entreprises. C'est un chemin étroit.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je passe au point suivant puisque c'est un Débat d'Orientations Budgétaires. Il n'y a pas de vote.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 15.

Le point suivant porte sur le débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme et sur l'état de réalisation du Programme d'Orientations et d'Actions Habitat. C'est Angélique MARTINS qui présente ce point.

# DÉLIBÉRATION N° 16 : URBANISME ET HABITAT – DÉBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME ET ÉTAT DE RÉALISATION DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS HABITAT

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Mme MARTINS.- Merci. Afin de conforter la collaboration entre les EPCI et leurs communes membres, la loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit l'obligation d'organiser un débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme au sein des intercommunalités compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme. Ce débat annuel est l'occasion de revenir sur la mise en œuvre du PLUi-H approuvé en 2019, mais également sur toutes les actions engagées localement et ayant des incidences sur la politique de l'urbanisme.

Dans un objectif de cohérence entre ces différentes politiques, la CABA a opté pour un PLUi valant PLH. Vous avez à la suite de la délibération le rapport joint qui fait le bilan annuel de la politique de l'habitat et de l'urbanisme. J'en ai fait une synthèse pour vous épargner tout le rapport.

En ce qui concerne l'habitat, le Programme d'Orientations et d'Actions Habitat du PLUi-H prévoit la production de 275 logements par an, dans un objectif de contribuer à la relance démographique.

Sur les 5 dernières années, en moyenne, nous avons eu 213 logements neufs qui ont été construits sur le territoire de la CABA.

En matière d'amélioration de l'habitat privé, notamment énergétique, l'année a été consacrée au montage de l'OPAH 2023-2027 qui va permettre la mobilisation de plus de 13 M€ d'aides aux travaux.

Un point rapide sur l'OPAH qui a été évoquée tout à l'heure, dont nous avons signé la convention ce matin. Elle interviendra bien sur les 25 communes de la CABA. Elle présente un objectif ambitieux parce que supérieur à toutes les précédentes opérations : nous serions sur 1 156 logements réadaptés, ventilés de la façon suivante : 980 logements occupés par des propriétaires, 76 logements destinés à la location et 100 logements concernés par des travaux d'économie d'énergie sur les parties communes des copropriétés.

Je l'ai déjà dit, il s'agirait d'environ 13 M€ d'aides aux travaux jusqu'en 2027, dont 11,7 M€ de l'ANAH et 1,2 M€ apportés par la CABA.

Toute l'animation de cette OPAH sera réalisée par SOLiHA Cantal qui était déjà le prestataire qui avait mis en œuvre les précédentes opérations.

En matière d'habitat, nous avons également le SPPEH qui est le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, qui est porté par le Département avec le Service Cantal Rénov'Énergie et qui est cofinancé par la CABA et toutes les intercommunalités du département.

En ce qui concerne la lutte contre la vacance et l'attractivité du Centre ancien, l'OPAH-RU Action Cœur de Ville se poursuit sur l'hyper centre d'Aurillac. Ce sont déjà 69 logements qui ont bénéficié de financements à hauteur de 1,5 M€ de subventions.

Par ailleurs, le Programme Action Cœur de Ville se poursuit sur les communes d'Aurillac et d'Arpajon, et une évaluation a été réalisée en vue de la prolongation de ce dispositif jusqu'en 2026

En parallèle d'Action Cœur de Ville, nous avons le Programme « Petites Villes de Demain » qui concerne Naucelles, Saint-Paul, Saint-Simon, Sansac, Vézac et Ytrac. Ce programme est en train de rentrer dans la phase d'élaboration et de stratégie pour la suite.

Pour la partie « Logement social », le PLUi-H prévoit un objectif annuel d'environ 54 logements sociaux. En moyenne, sur les 5 dernières années, et en dehors de la reconstruction de l'offre, 62 logements locatifs par an ont été mis en service.

En parallèle de cela, le projet PRU de Marmiers se poursuit avec notamment l'avancement du processus de relogement de toute la résidence Clemenceau.

Voilà pour le point habitat.

En ce qui concerne l'urbanisme, au cours de l'année 2022, ce sont 2 327 dossiers qui ont été instruits par le service ADS, représentant 1 751 équivalents permis de construire, dont 1 126 sur la CABA et 625 sur la Châtaigneraie Cantalienne. Si le volume des dossiers instruits par le service ADS a diminué par rapport à 2021, il reste néanmoins plus élevé que par le passé. A noter qu'environ la moitié des dossiers se trouvent sur les trois plus grosses communes de l'agglomération, c'est-à-dire Aurillac, Arpajon-sur-Cère et Ytrac.

L'application de la saisie par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme est effective depuis janvier 2022, et une étude a permis de définir et de mettre en œuvre cette organisation en ce qui concerne la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. On peut noter qu'au bout de six mois, la quasi-totalité des certificats d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner sont déposées en ligne, et plus de 50 % des demandes de permis de construire et près de 30 % des demandes de déclaration préalable sont également déposées sur le service dématérialisé.

Voilà pour la synthèse du rapport. Il était juste demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de ce rapport.

S'il y a des questions, nous pourrons y répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations? Pas de questions. Tu as été très claire, Angélique. Il n'y a pas de vote.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 16.

La délibération suivante, c'est Bernadette qui nous la présente. C'est une délibération portant sur le RIFSEEP.

## DÉLIBÉRATION N° 17: ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RIFSEEP 2023-2025 - ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF

Rapporteur: Madame Bernadette GINEZ

**Mme GINEZ.-** Merci. Cette délibération précise les évolutions du dispositif de cadrage du RIFSEEP. Ce régime indemnitaire a été instauré au sein de la Collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une période triennale. Il devait revenir en examen pour une révision et faire le bilan de son organisation et des nécessités d'aménagement ou d'évolution.

Cela a fait l'objet d'un travail étroit avec les représentants du personnel et les élus qui suivent plus particulièrement les questions RH. Nous avons eu un travail constructif qui nous a permis d'identifier et de valider collectivement deux points essentiels d'évolution sur ce régime indemnitaire.

Le Comité Social Territorial (CST), qui est la nouvelle instance représentative du personnel, a donné un avis favorable à cette proposition de délibération lors d'une réunion en date du 11 janvier 2023.

C'est une délibération qui est un peu technique pour qui n'est pas très aguerri avec cette architecture de calcul du RIFSEEP. Je vous en donnerai les éléments principaux, et si quelques-uns d'entre vous souhaitent des précisions, nous pourrons prendre le temps de le faire, mais peut-être dans un autre moment.

A travers cette délibération, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver, à compter de l'année 2023, les adaptations suivantes du dispositif RIFSEEP mis en place dans les services communautaires par délibération n° 2019-206 en date du 17 décembre 2019, également avec des adaptations en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, en date du 10 décembre 2020 et également en date du 1<sup>er</sup> avril 2021. Nous avons fait quelques petits aménagements :

- L'annexe 1 de la délibération de 2019 relative aux définitions des critères, sous-critères, indicateurs et sous-indicateurs et de leur échelle d'évaluation pour la détermination de la valeur de l'IFSE (qui est l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) attachée aux postes ouverts au sein des services de la CABA est donc modifiée conformément au document joint à la présente délibération. C'est l'annexe que vous avez et qui a permis de reprendre certains éléments de l'échelle d'évaluation et de la répartition des points affectés en fonction de l'évaluation réalisée annuellement avec chaque agent. Elle permet une cotation de chacun des postes.
- L'autre point d'évolution, c'est le tableau tel qu'il est présenté dans la délibération, qui définit au III-Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise de la délibération de 2019, les montants minimaux et maximaux de l'IFSE. Ces montants sont modifiés comme suit :
- Jusqu'à présent, il y avait trois groupes de fonctions dans la catégorie A, trois groupes de fonctions dans la catégorie B et deux groupes de fonctions dans la catégorie C, qui avaient été validés avec les représentants du personnel. Au vu de certaines difficultés pour avoir un équilibre entre les différentes catégories et éviter ce que l'on a appelé le chevauchement de courbes, c'est-à-dire que, dans une catégorie inférieure, on ne se retrouve pas au-dessus en termes de régime de la catégorie du dessus, cela a fait l'objet d'un travail fin de la part des Services pour arriver à trouver quelque chose d'équilibré et qui lève cette difficulté. Cela a amené à créer, dans le groupe A, un groupe de fonctions A4 qui a permis de rééquilibrer ce qui posait difficulté entre le groupe A3 et le groupe B1.

Vous avez dans ce tableau les valeurs minimales pour un nombre de points et une valeur maximale qui représente cette indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

- Il est aussi proposé dans cette délibération de fixer respectivement au mois de mars et au mois de mai les versements du complément de l'allocation individuelle d'IFSE et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA). C'est à la demande des représentants du personnel que nous avons fait une inversion de ces versements.

- Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à prendre toute disposition ou décision relative à la mise en œuvre de ces différentes mesures.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions à compter de l'année 2023 sont ou seront inscrits dans les différents budgets de la Collectivité. A savoir que cela reste le point qui va nous amener à revenir vers les représentants du personnel puisque, dans nos échanges, nous n'avions pas encore précisé quel était le montant de l'enveloppe qui serait affectée sur cette période triennale et qui permettra aux agents de voir de quelle façon leur régime indemnitaire va évoluer sur cette période. Nous pouvons considérer qu'il y a une attente forte bien sûr pour que l'enveloppe soit la plus importante possible. Les premiers éléments qui ont été communiqués, c'est de dire que, de toute façon, elle serait a minima égale à celle qui avait été consacrée à la période précédente, à savoir 300 000 €, et que la volonté, c'était d'essayer de lui donner un peu plus de corps pour améliorer cette partie de la rémunération des agents. Cela reste un point encore à travailler.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération. Je reste à votre disposition pour des questions et je serai accompagnée, le cas échéant, de plus spécialistes que moi.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est une délibération très technique, mais qui est importante pour nos agents puisque cela a fait l'objet de multiples réunions de concertation. Dans le budget, nous allons définir l'enveloppe définitive.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Nous devons voter sur cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions? Non.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

# DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Décisions prises depuis le dernier Conseil du 15 décembre 2022

Vous avez eu le compte rendu des décisions. Y a-t-il des questions sur les décisions ? Non, pas de questions.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Y a-t-il des questions diverses ? Non. S'il n'y a pas de questions diverses, je vous souhaite une bonne nuit.

(La séance est levée à 22 h 15)